



Nieul87

## Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Membres :	19
Présents :	11
Représentés :	5
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le 18 AVR. 2025

ID : 087-218710705-20250411-DL\_2025\_12-DE

2025/12

### EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

11 avril 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 avril, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 7 avril deux mil vingt-cinq.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Casimir Catherine, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Bruyère Nathalie, Lavillard Gabrielle, Mahaut Danièle, Pagnou Pascal, Sage Pascale

Absents excusés : Calomine Benoît donne procuration à Bila Laurent, Chauchet Emilie donne pouvoir à Pinardon-Thévet Lucette, Crespy Benjamin, Crouzit Sébastien donne procuration à Auzemery Laurent, Détienne Aurélien donne procuration à Tricard Béatrice, Gaspard Céline donne pouvoir à Bruyère Nathalie, Reaully Paola

Absent : Gouzon Jérôme

Secrétaire de séance : Sage Pascale

Objet : Transports scolaires : tarifs 2025-2026

Le Conseil Régional a adopté lors de sa séance du 27 février 2023, après consultation du Conseil Départemental de l'Education Nationale le 24 février 2023, la revalorisation du barème régional des participations familiales au transport scolaire à partir de la rentrée scolaire 2023.

Rendue nécessaire dans un contexte inflationniste qui impacte le secteur des transports publics, la hausse sera étalée sur 3 années scolaires (2023-2024, 2024-2025 puis 2025-2026) avec une évolution annuelle de 3,5 %.

Les élus régionaux ont souhaité toutefois préserver les familles en maintenant inchangés les tarifs de la tranche 1 et des navettes RPI.

À contrario, et afin d'inciter les familles à inscrire leur enfant au transport scolaire le plus tôt possible (avant le 20 juillet) de manière à mieux anticiper les circuits à organiser, les frais de dossier seront portés de 15 € à 24 €.

Un nouveau tarif a fait son apparition : les familles ayant besoin d'inscrire leur enfant au transport scolaire après les vacances de printemps paieront un tarif unique de 24 € (non-majoré pour inscription tardive).

Le Conseil Régional demande aux communes de se prononcer sur le niveau de modulation de la tarification scolaire régionale pour l'année scolaire 2025/2026, compte tenu de ces évolutions.

Avant le transfert de compétence du transport scolaire à la Région Nouvelle-Aquitaine, la Commune de Nieul participait financièrement uniquement pour les enfants scolarisés sur la Commune et domiciliés à moins de 3 kms de l'école.

Depuis quelques années, il n'y a plus de demande d'inscription dans cette situation (<3 kms) pour les primaires comme pour les maternels. En effet, un minimum de 4 enfants sur le circuit est nécessaire.

La tarification scolaire de la Région Nouvelle-Aquitaine 2025/2026 est la suivante :

**DEMI-PENSIONNAIRES PRIMAIRES**

TARIFS REGION 2025			
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €
2	57,00 €	39,90 €	28,50 €
3	90,00 €	63,00 €	45,00 €
4	127,50 €	89,25 €	63,75 €
5	168,00 €	117,60 €	84,00 €
NAD	219,00 €	153,30 €	109,50 €
NAVETTE RPI	30,00 €	21,00 €	15,00 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €		
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	90,00 €		

Envoyé en préfecture le 15/04/2025

Reçu en préfecture le 15/04/2025

Publié le **18 AVR. 2025**

ID : 087-218710705-20250411-DL\_2025\_12-DE

**DEMI-PENSIONNAIRES SECONDAIRES**

TARIFS REGION 2025			
TRANCHE	EN € TTC	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	30,00 €	21,00 €	15,00 €
2	57,00 €	39,90 €	28,50 €
3	90,00 €	63,00 €	45,00 €
4	127,50 €	89,25 €	63,75 €
5	168,00 €	117,60 €	84,00 €
NAD	219,00 €	153,30 €	109,50 €
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €		
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	90,00 €		

**INTERNES SECONDAIRES**

TARIFS REGION 2025			
TRANCHE	TARIFS REGION	FRATRIES - 30 % (3ème enfant)	FRATRIES - 50% (4ème enfant et +)
1	24,00 €	16,80 €	12,00 €
2	43,50 €	30,45 €	21,75 €
3	70,50 €	49,35 €	35,25 €
4	105,00 €	73,50 €	52,50 €
5	135,00 €	94,50 €	67,50 €
NAD	168,00 €	117,60 €	84,00 €
FAMILLE D'ACCUEIL (T3)	70,50 €		
TARIF après les vacances de printemps	24,00 €		

Madame la Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur une éventuelle prise en charge de la tarification du transport scolaire régionale pour l'année scolaire 2025/2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **à l'unanimité** :

- décide de ne pas participer financièrement à la tarification du transport scolaire pour l'année scolaire 2025/2026.
- et autorise Madame la Maire à signer l'avenant ainsi que tout acte et document correspondants.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
Pour copie conforme, à Nieuil le 14 avril 2025

Le secrétaire de séance,  
Pascale Sage.




Madame la Maire,  
Bernice Tricard.